



COMMUNE DE QUAIX-EN-CHARTREUSE

MODIFICATION DU PROJET DE PPRN PORTE A CONNAISSANCE LE 16 DECEMBRE 1999 SUR LE HAMEAU DE MONT QUAIX SUITE A UNE RE-EXPERTISE DU SERVICE RTM DU 31 MAI 2004

DDT38/SPR – juin 2013

ÉLÉMENTS DU DOSSIER :	• Expertise du service RTM du 31 mai 2004
	• Carte d'aléas sur le hameau de Mont Quaix sur fond cadastral au 1/5 000 ^{ème}
	• Carte de zonage réglementaire sur le hameau de Mont Quaix sur fond cadastral au 1/5 000 ^{ème}

Monsieur le Maire

38950 QUAIX-en-CHARTREUSE

Grenoble, le 31 mars 2004

Service
départemental
de l'Isère

Affaire suivie par : Claude BARTHELON 

☎ ligne directe : 04 76 23 41 78

N/Ref : 373 CB/CB

V/Ref : Votre courrier du 12/12/2003 puis télécopie
du 17/3/2004

Objet : Zonage du projet de P.P.R. porté à connaissance
à Mont Quaix, parcelles 434 et voisines

Monsieur le Maire,

Suite à la demande de M. GALLE, propriétaire de la parcelle 534, transmise par vos soins, mon collaborateur Claude BARTHELON a vérifié le zonage existant à l'occasion d'une visite de terrain.

- La zone en aléa fort de ruissellement (bande de 2 x 10 m), porté sur les parcelles 281, 280, 540 et 434 en amont de la R.D. 57, apparaît effectivement excessive par rapport au terrain, à la topographie. Celle-ci est remplacée pour le ruissellement par deux niveaux de zonages :

- ↳ aléa faible de ruissellement (V_1) traduit réglementairement en zone Bv : parcelles 282, 281, 280, 279 pour moitié, 539, 540 et 434 partie Nord ;
- ↳ une bande de 5 m de large entre les parcelles 539 et 434 pour prendre en compte l'exutoire du bassin et un début de concentration.

A l'aval de la R.D. 45, le zonage est maintenu. Plus à l'aval, en-dessous de la voie communale, un axe d'écoulement en aléa fort sera repéré au milieu de la zone d'aléa faible T_1 , un léger fossé ou lit existant sur le terrain.

- A cette occasion, deux blocs d'environ 1 m³ ont été repérés, un sur la parcelle 290 (coin Nord-Ouest) et un à l'aval de celle-ci sur le chemin qui sépare les parcelles 290 et 230. Le zonage chutes de blocs doit donc être durci à ce niveau :

- ↳ les parcelles 291 et 290, jusqu'alors en aléa faible de chutes de blocs, passent en aléa moyen et en RP (elles étaient déjà par ailleurs en RG) ;
- ↳ la parcelle 230 et l'extrémité Sud-Est de la parcelle 454 passent en aléa faible de chutes de blocs jusqu'à la R.D. 57 et en Bp (elles étaient déjà par ailleurs, pour une grande partie, en RG).

Le versant pentu, avec de nombreux affleurements rocheux (pendage conforme) génère des dépôts de blocs de petite taille, pour lesquels la couverture forestière présente un réel rôle de protection. Par contre, les deux blocs repérés semblent provenir d'une zone de rupture entre deux bancs rocheux, beaucoup moins développée mais de même nature que celle qui a motivé plus au Sud la mise en place de protection pour sécuriser la R.D. 57 (9 équerres métalliques, cf. aussi page 35 du rapport du projet de P.P.R.).

Les modifications expliquées ci-dessus sont représentées sur l'extrait cadastral joint à notre envoi. Bien entendu, ces données s'ajoutent au zonage préexistant du projet de P.P.R. sur ces parcelles sauf pour le ruissellement.

Les cartes du projet de P.P.R. seront modifiées à l'occasion de son toilettage pour l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ingénieur en Chef du G.R.E.F.,
Chef de Service,



J.P. REQUILLART

P.J. : Un extrait cadastral

Copie pour information :

- D.D.E. – Division Urbaine
- D.D.E. – S.E.E.R. —
- Secteur E s/c I.T.

2004

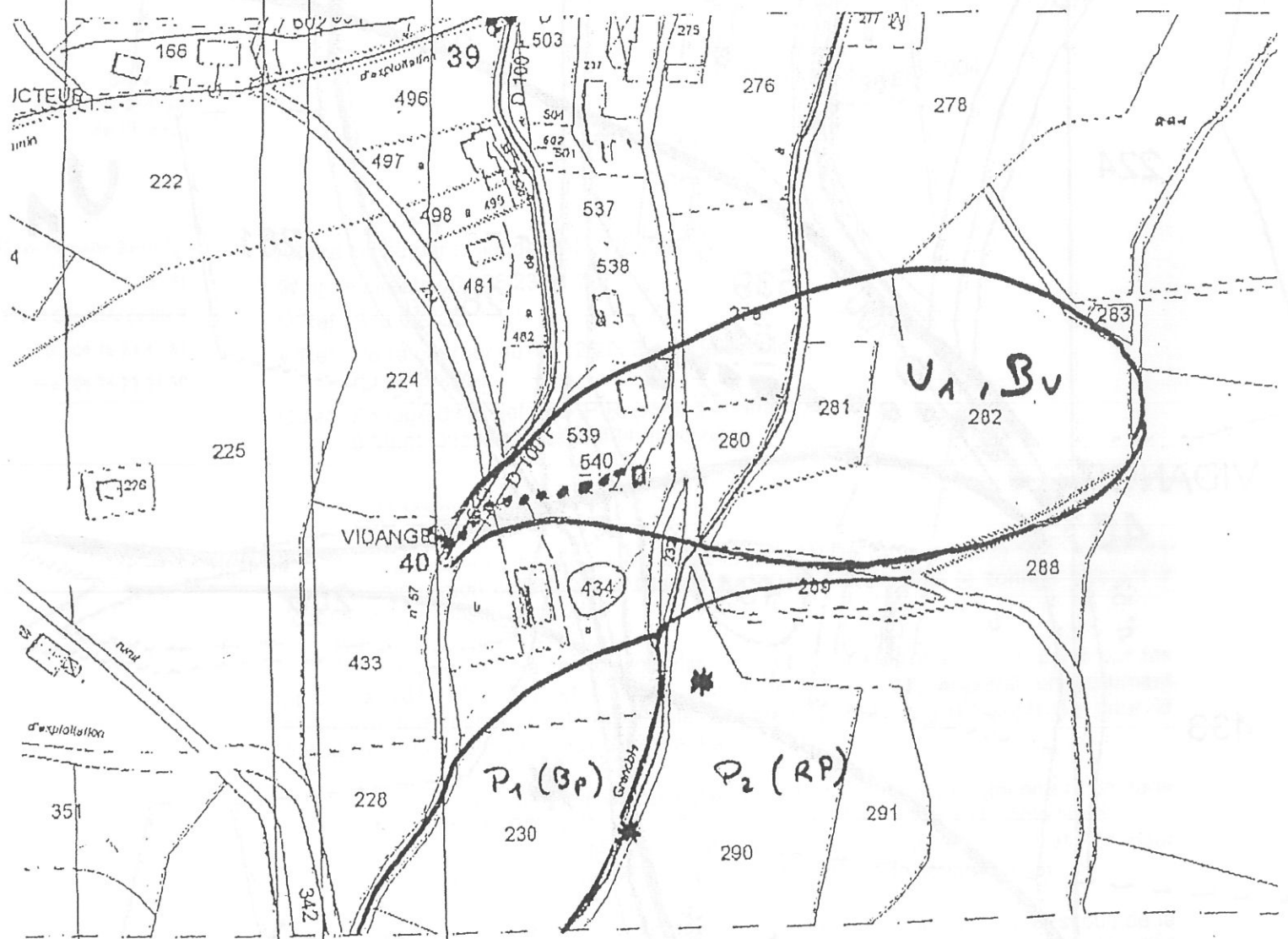
COPIE

QUAIX en CHARTREUSE

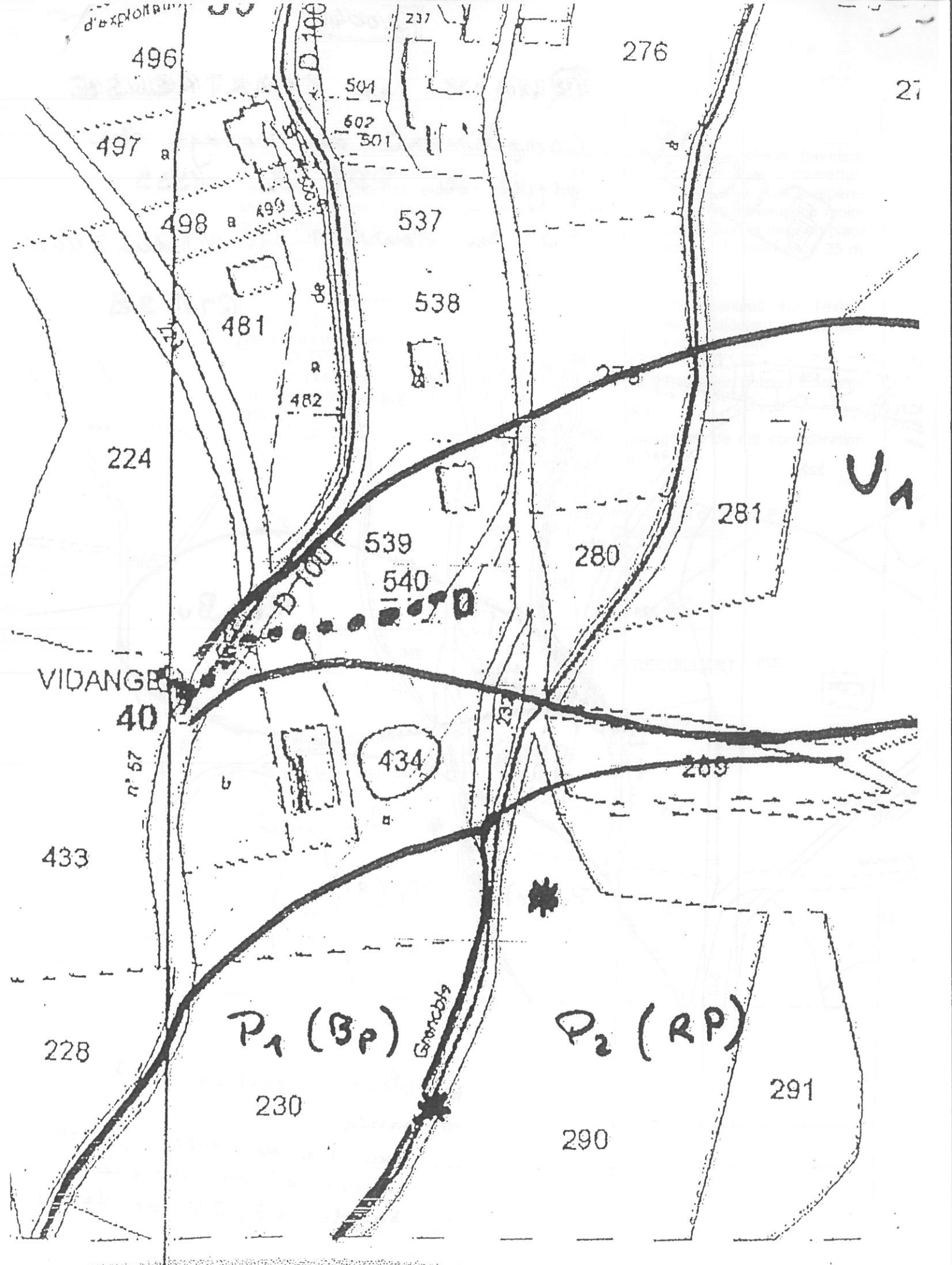
Compléments au zonage du projet de PPR de 1993

PJ du courrier 373 C/BC du 31/03/

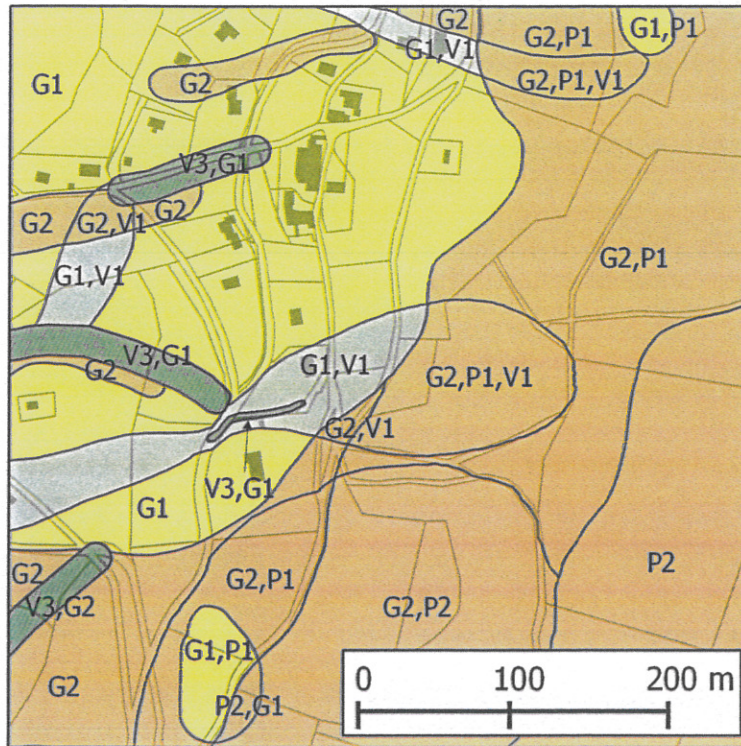
R7N38



- * blocs d'environ 1m³
- bassin
- ... exutoire du bassin, piège à concentration des eaux bande U3, RU de 1x5m





COMMUNE DE QUAIX EN CHARTREUSE
 Modification de la carte d'aléa du projet de PPRN sur Mont Quaix
 suite à l'expertise du service RTM du 31/03/2004
 DDT38/SPR juin 2013









Echelle : 1/5000

Légende

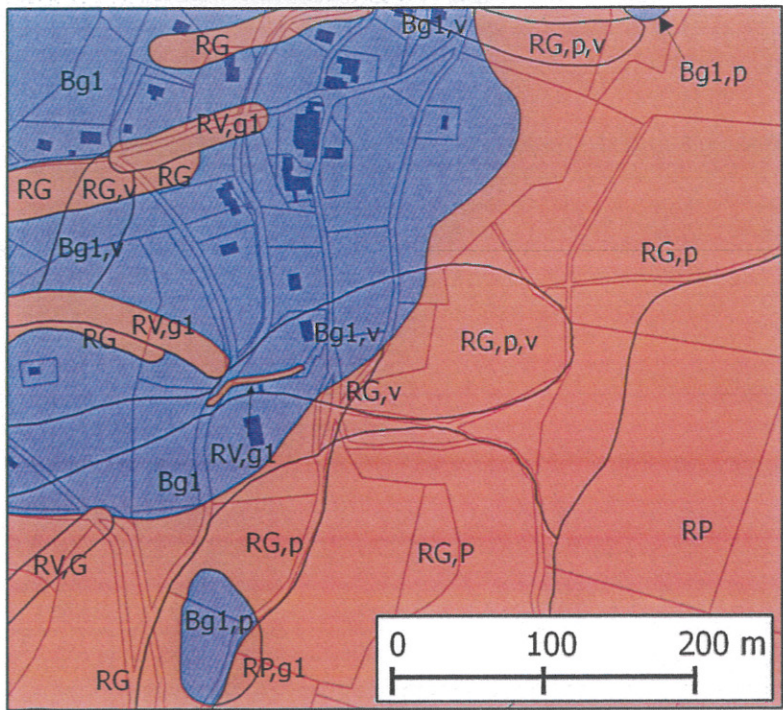
limites parcellaires


constructions


Aléas :

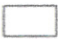
-  V1 : aléa faible de ruissellement sur versant
-  V3 : aléa fort de ruissellement sur versant
-  G1 : aléa faible de glissements de terrain
-  G2 : aléa moyen de glissements de terrain
-  P1 : aléa faible de chutes de pierres et de blocs
-  P2 : aléa moyen de chute de pierre et de blocs


COMMUNE DE QUAIX EN CHARTREUSE
 Modification du zonage réglementaire du projet de PPRN sur Mont Quaix
 suite à l'expertise du service RTM du 31/03/2004
 DDT38/SPR juin 2013




Echelle : 1/5000


Légende

limites parcellaires


constructions


zonage réglementaire :

 Zones de contraintes faibles :
 Bv : ruissellement sur versant
 Bg1 : glissements de terrain
 Bp : chutes de pierres et de blocs

 Zones d'interdictions :
 RV : ruissellement sur versant
 RG : glissement de terrain
 RP : chutes de pierres et de blocs